

TRAIL du MAÇONNAIS

2^e EDITION

14 OCTOBRE

MAÇON-LOCHE 71

Centre des 4 Saisons

Ravitaillements avec des produits locaux

NOUVEAU

COURSE EN SOLO et DUO

10 Km / Vallonné / Départ 10h00

TRAIL 15 Km

550 D+ / Départ 9h30

TRAIL EXPERTS 27 Km

1000 D+ / Départ 8h30

Organisé par
www.millepattesmacon.fr



Le bon sens a de l'avenir.

DECATHLON



LATÈRE DE GRÈGES

Trail du Mâconnais : règlement

Parcours : En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie de l'itinéraire.

Participation : Les épreuves sont ouvertes aux athlètes hommes et femmes licenciés ou non licenciés. Le 10 km concerne les athlètes nés en 2002 et avant ; le 15 km et le 27 km s'adresse aux athlètes nés en 2000 et avant. Dans le respect de l'art.6 de la loi du 23 mars 1999, les non licenciés devront fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, les licenciés une photocopie de la licence F.F.A. Leur absence entraînera l'interdiction de participation. La signature des parents devra être apposée sur le bulletin d'inscription des concurrents mineurs. Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste. Seuls les 350 premiers inscrits auront un cadeau surprise de bienvenue.

Rappel des catégories pour 2018 :

CATEGORIE...	CODE...	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters.....	VE	1978 et avant
Seniors	SE	1979 à 1995
Espoirs	ES	1996 à 1998
Juniors	JU	1999 et 2000
Cadets	CA.....	2001 et 2002

Horaire et chronométrage : Le départ des courses sera donné de l'Aire des Quatre-Saisons à Mâcon-Loché, à 8h30 pour le 27km, à 9h30 pour le 15km et à 10h00 pour le 10km. Un briefing aura lieu 10' avant chaque départ. En cas de besoin, les organisateurs se réservent la possibilité de changer et retarder l'heure du départ. Un poste de chronométrage est prévu sur la ligne de départ/arrivée.

Balises et ravitaillement : Un ravito en eau sur le parcours de 10 km. Un ravito solide et un ravito eau pour le 15km. Un ravito solide et un ravito eau pour le 27 km. Ravitaillement d'arrivée : assiette casse-croûte avec produits régionaux offerts aux 400 premiers arrivants.

Le parcours sera balisé à l'aide de panneaux flèches (jaune et noir) et de rubalises.

Matériel obligatoire : réserve d'eau obligatoire ; la course se faisant en semi-autonomie, il est demandé aux coureurs de se munir d'une gourde ou d'un sac d'hydratation type Camel back.

Circulation : Les deux-roues ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs.

Abandon : En cas d'abandon, le coureur doit absolument prévenir le signaleur le plus proche et lui restituer son dossard.

Sécurité : Elle sera assurée par : des secouristes de la Croix Rouge, un médecin, et des signaleurs. Les concurrents se doivent secours et entraide. Chaque athlète participera à l'épreuve sous sa propre responsabilité et devra veiller à se présenter au départ en bonne condition physique. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Droit à l'image et CNIL : En signant son bulletin d'inscription, le concurrent renonce à son droit à l'image concernant les photos qui pourraient être prises

pendant la course. Les concurrents qui le souhaitent peuvent demander aux organisateurs à être retirés des fichiers informatiques de l'organisation.

Assurances : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Inscriptions : Les inscriptions peuvent se faire en ligne chez YAKA EVENT'S, chez DECATHLON MACON le samedi 6 octobre de 10h à 12h et de 14h à 18h, par courrier adressé au MILLE PATTES 36 rue de Bourgogne 71000 MACON et le jour de la manifestation jusqu'à 1/4 d'heure du départ et moyennant 2€ supplémentaires. Les engagements par correspondance devront être accompagnés d'une photocopie de la licence ou d'un certificat de non contre-indication à la course à pieds en compétition ainsi que du règlement, soit : 9 € pour le 10km en Solo, 15 € par équipe-duo pour le 10km, 12 € pour le 15km et 20 € pour le 27km (+2 € sur place). Ce règlement sera effectué par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de MILLE PATTES.

Renseignements : par mail : brivet.dumontet@wanadoo.fr

Dossards : Les dossards devront être fixés sur la poitrine des concurrents et placés de manière à rendre visible le numéro. Les dossards seront à retirer sur place le jour de l'épreuve.

Annulation : Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier uniquement. La demande d'annulation sera prise en cas d'accident ou de maladie grave du coureur. Il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente. Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans le mois qui suit l'épreuve. Le remboursement se fera moyennant une retenue de 5 € pour frais de dossier.

Classement : Un classement par catégorie sera effectué, pour chaque course, licenciés et non licenciés confondus.

Dotations :

- Lots pour les 350 premiers inscrits.
 - Coupe et lots aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes au scratch
 - Coupe et lots aux premiers de chaque catégorie pour le 15 et 27km.
 - Récompense spécifique pour les féminines
 - Lot au club le plus représenté
- Les récompenses ne sont pas cumulables.
Les organisateurs se réservent le droit de modifier la dotation.
La remise des prix aura lieu à 11h30.
- Présence obligatoire pour toutes récompenses, lots et tirage au sort

Environnement : Gardons l'esprit Trail. Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils ont été balisés. Ne jetez pas vos papiers d'emballage de barres, vos tubes de gel vides. Tout participant pris à jeter des papiers ou tout autre déchet sera disqualifié.

Respect du règlement : La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement. En cas de litige ou de réclamation, l'organisateur sera seul habilité à prendre une décision. Celle-ci sera sans appel.

Bulletin d'inscription - Trail du Mâconnais

N° DOSSARD :

- Course en Solo 10km : 9 € (+2 € sur place) Trail 15 km : 12 € (+2 € surplace)
- Course en Duo 10km : 15 € par équipe (+2 € sur place) Trail 27 km : 20 € (+2 € surplace)

Nom : Prénom : Sexe : M F

Date de naissance : Catégorie : E-mail :

N° Licence : Nom du club :

Nom (Duo) : Prénom (Duo) : Sexe : M F

Date de naissance : Catégorie : E-mail :

N° Licence : Nom du club :

Inscription, certificat médical et règlement à retourner avant le 6 octobre 2018 à :

ASSOCIATION 1000 PATTES - 36 rue de Bourgogne - 71000 MACON

Inscription sur place possible avec majoration de 2 €